



# Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale  
29 avril 2013  
Français  
Original : anglais

Session annuelle de 2013

25-27 juin 2013

Évaluation

## Rapport sur la fonction d'évaluation de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour 2012

### *Résumé*

En application de la politique d'évaluation et du plan stratégique pour la période 2011-2013 de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Bureau de l'évaluation présente le rapport annuel sur l'évaluation pour 2012. Le présent rapport met en évidence les progrès accomplis par la fonction d'évaluation en 2012, y compris l'achèvement de la politique d'évaluation d'ONU-Femmes, la planification et l'utilisation d'évaluations décentralisées et le renforcement des capacités d'évaluation. En 2012, ONU-Femmes a entrepris trois évaluations institutionnelles indépendantes sur les thèmes suivants : la prévention de la violence à l'égard des femmes et la généralisation de l'accès aux services; la contribution d'ONU-Femmes au renforcement des responsabilités et de la participation des femmes dans les domaines de la paix, de la sécurité et de l'action humanitaire; et les programmes communs relatifs à l'égalité des sexes dans le système des Nations Unies. Ces évaluations seront achevées en 2013. Les deux premières évaluations institutionnelles seront présentées à la deuxième session ordinaire de 2013 du Conseil d'administration d'ONU-Femmes, qui aura lieu en septembre, et la troisième évaluation institutionnelle à la première session ordinaire de 2014, qui se tiendra en janvier. Le rapport porte également sur le rôle moteur d'ONU-Femmes en ce qui concerne l'harmonisation de l'établissement de rapports d'évaluation dans le cadre du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (19 juin 2013).



l'autonomisation des femmes. Il présente en dernier lieu les principales conclusions des évaluations décentralisées achevées en 2012 et les mesures qu'ONU-Femmes prendra afin de renforcer sa fonction d'évaluation. La politique d'évaluation étant entrée en vigueur en janvier 2013, les progrès de la fonction d'évaluation accomplis en 2012 sont mesurés à l'aune des jalons définis dans le rapport sur l'évaluation de la fonction d'évaluation d'ONU-Femmes pour 2011 (UNW/2012/8).

Le Conseil d'administration pourra souhaiter : a) prendre note du présent rapport et du programme de travail pour 2013 proposé par le Bureau de l'évaluation; b) se féliciter des efforts déployés par ONU-Femmes et des progrès accomplis en vue de perfectionner la fonction d'évaluation; c) louer l'action menée par ONU-Femmes afin de diriger à l'échelle du système les évaluations tenant compte de la problématique hommes-femmes; d) prier ONU-Femmes de renforcer les capacités d'évaluation et le financement des évaluations; e) prier ONU-Femmes de mettre à profit les enseignements tirés des évaluations lors de l'élaboration des futurs programmes.

## I. Introduction

1. La fonction d'évaluation de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) fonde son action sur la politique d'évaluation adoptée par le Conseil d'administration en 2012. Elle renforce les travaux et la gestion axée sur les résultats de l'Entité en contribuant à la transparence institutionnelle, à l'acquisition de connaissances et au respect du principe de responsabilité. Les activités d'évaluation aident ONU-Femmes à obtenir de meilleurs résultats en faveur des femmes en fournissant des données stratégiques et actualisées sur le degré d'efficacité de ses politiques, programmes et initiatives. Le Bureau de l'évaluation d'ONU-Femmes joue un rôle moteur et apporte un appui en matière d'évaluation au sein de l'Entité ainsi que dans l'ensemble du système des Nations Unies œuvrant en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

2. En 2012, ONU-Femmes a considérablement progressé dans la consolidation des systèmes d'évaluation institutionnelle et décentralisée et a joué un rôle de premier plan en ce qui concerne la coordination et la gestion des connaissances relatives aux évaluations tenant compte de la problématique hommes-femmes à l'échelle du système des Nations Unies. Le présent rapport se compose de cinq sections. La section II décrit la fonction d'évaluation d'ONU-Femmes et traite de la politique d'évaluation récemment approuvée. La section III porte sur les principaux éléments de la coordination à l'échelle du système des Nations Unies des évaluations relatives à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. La section IV énumère les mesures prises en vue d'appuyer les évaluations nationales et régionales, l'accent étant mis sur la contribution d'ONU-Femmes au Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et EvalPartners, un nouveau projet mondial de collaboration. La section V présente les principales conclusions des évaluations décentralisées de 2012 et les grands thèmes qui ressortent des évaluations institutionnelles en cours de réalisation, tels que les efforts visant à renforcer l'appropriation nationale lors des évaluations.

3. La section VI énonce le programme de travail du Bureau de l'évaluation pour 2013. On trouvera à l'annexe I du présent rapport la liste des évaluations décentralisées menées à bien en 2013 et à l'annexe II les activités d'évaluation effectuées par le Fonds pour l'égalité des sexes et le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

## II. La fonction d'évaluation d'ONU-Femmes

4. La politique d'évaluation d'ONU-Femmes établit un cadre permettant d'évaluer l'action menée par l'Entité en faveur de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> La politique d'évaluation est conforme aux dispositions des résolutions 64/289 et 62/208 de l'Assemblée générale et se fonde sur les mandats auxquels il est fait référence dans la résolution 64/289, par laquelle l'Assemblée a établi ONU-Femme, et la résolution 67/226, consacrée à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles du système des Nations Unies.

5. Afin de promouvoir la cohérence dans l'ensemble du système des Nations Unies et de mettre l'accent sur l'obtention de résultats favorables à l'égalité des sexes, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 67/226, élargi la portée des fonctions d'évaluation d'ONU-Femmes à l'ensemble du système des Nations Unies.

6. ONU-Femmes a renforcé ses capacités d'évaluation, ainsi que la planification et l'utilisation des évaluations, conformément au règlement financier et règles de gestion financière de l'ONU, aux normes et principes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et au projet de révision du règlement financier et des règles de gestion financière d'ONU-Femmes (UNW/2012/6).

## **A. La politique d'évaluation d'ONU-Femmes**

7. La politique d'évaluation régit la fonction d'évaluation indépendante de l'Entité et s'applique également aux fonds que cette dernière administre et aux initiatives auxquelles elle apporte son soutien. Elle est tout particulièrement adaptée au mandat sans équivalent d'ONU-Femmes, l'objectif étant de procéder à des évaluations tenant compte de l'égalité des sexes et des droits des femmes et à soutenir la coordination, la cohérence et la transparence en la matière au sein du système des Nations Unies, compte tenu notamment de la responsabilité qui lui incombe de promouvoir l'égalité des sexes et de suivre les résultats obtenus dans ce domaine dans le cadre du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

8. Le Conseil d'administration joue un rôle décisif d'appui et d'orientation de la fonction d'évaluation. Dans le rapport d'évaluation annuel, ONU-Femmes informe le Conseil d'administration des plans d'évaluation institutionnelle, des conclusions des évaluations institutionnelles et des réponses correspondantes de l'administration. Le Conseil d'administration peut également demander que des évaluations institutionnelles soient menées, en fonction des huit paramètres<sup>2</sup> définis dans la politique d'évaluation, y compris des évaluations conjointes réalisées avec d'autres organismes des Nations Unies.

9. La Commission de la condition de la femme et d'autres organes intergouvernementaux peuvent se fonder sur des conclusions, recommandations et enseignements tirés des évaluations d'ONU-Femmes lors de l'adoption de politiques.

10. La politique d'évaluation définit également le rôle et les responsabilités qui incombent au Bureau de l'évaluation, organe indépendant investi de la fonction d'évaluation d'ONU-Femmes et responsable des évaluations institutionnelles indépendantes. Le Secrétaire général adjoint et Directeur exécutif est comptable des résultats d'ONU-Femmes et se doit au premier chef de promouvoir l'évaluation au sein de l'Entité et d'instaurer des conditions propices à la fonction d'évaluation. Par l'intermédiaire des directeurs exécutifs adjoints, il est responsable en dernier ressort de la mise en œuvre de tous les plans décentralisés de suivi, d'évaluation et d'études

---

<sup>2</sup> Les huit paramètres sont les suivants : pertinence de l'évaluation; risques associés à l'intervention; investissements importants; demandes présentées par les intervenants en matière de mise en jeu de la responsabilité; possibilités de transposition et d'application à une plus grande échelle; possibilités d'évaluation commune ou d'évaluation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; faisabilité de l'évaluation et manque de connaissances.

et de la mise en pratique des conclusions, recommandations et enseignements tirés des évaluations dans le cadre des réponses et des plans d'action de l'administration.

## B. Structure de la fonction d'évaluation et de ses ressources humaines et financières

11. Le Bureau de l'évaluation est responsable de la fonction d'évaluation d'ONU-Femmes et dispose de fonctionnaires spécialisés au Siège et à l'échelle régionale. Placé sous la responsabilité directe du Secrétaire général adjoint et Directeur exécutif, le Bureau est à la fois impartial et indépendant. En 2012, il était composé de huit administrateurs et deux assistants administratifs. Trois de ces postes d'administrateur relevaient de bureaux extérieurs (Bangkok, Nairobi et Panama). Quatre postes ont été créés en 2012, dont un poste de spécialiste de l'évaluation à l'échelle régionale pour les États arabes. Le recrutement s'achèvera en 2013.

12. Quatre spécialistes de l'évaluation à l'échelle régionale apportent un appui au niveau régional et national. Ils sont chargés de l'apport d'appui aux évaluations stratégiques, du renforcement des capacités régionales d'évaluation et de l'assurance qualité des évaluations décentralisées. Ils apportent également un appui lors de l'élaboration des plans de suivi, d'évaluation et d'études au niveau national.

13. Le montant total des dépenses qu'ONU-Femmes a engagées au titre de l'évaluation en 2012 a nettement augmenté par rapport à l'année précédente, ainsi que l'indique le tableau 1 ci-après. Cette hausse s'explique par l'augmentation du nombre d'évaluations menées à bien et le recrutement de personnel.

Tableau 1

### Dépenses au titre de l'évaluation par année (dollars des États-Unis)

	2011	2012
Programme de base	988 632	1 071 783
Budget d'appui biennal	270 200	602 983
Partage des coûts		
Ressources dans le cadre de la « Gestion globale des connaissances – renforcement des capacités à travers la pratique de l'évaluation »	533 667	805 863
Dépenses décentralisées <sup>a</sup>	687 553	1 277 768
<b>Total</b>	<b>2 480 052</b>	<b>3 758 397</b>

<sup>a</sup> Ne comprend que les dépenses relatives aux études d'évaluation.

## C. Évaluations institutionnelles et décentralisées

14. Les évaluations d'ONU-Femmes portent sur les activités opérationnelles que mène l'Entité aux niveaux mondial, régional et national, sur les travaux d'appui normatifs qu'elle entreprend et sur son rôle de coordination au sein du système des Nations Unies. Elles se répartissent en deux grandes catégories : les évaluations institutionnelles et les évaluations décentralisées.

### **Évaluations institutionnelles**

15. Les évaluations institutionnelles d'ONU-Femmes sont des évaluations indépendantes menées par le Bureau d'évaluation avec l'aide d'évaluateurs externes. Elles sont réalisées en consultation avec les gouvernements et d'autres parties concernées, afin d'assurer la validité des données obtenues et une plus grande appropriation des résultats en matière de développement.

16. En 2012, il était prévu, dans le programme de travail approuvé par la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive et avalisé par le Conseil d'administration, d'entreprendre trois évaluations institutionnelles sur les priorités stratégiques d'ONU-Femmes, qui devaient être achevées en 2013, à savoir :

a) Une évaluation de la contribution d'ONU-Femmes à la prévention de la violence à l'égard des femmes et à la généralisation de l'accès aux services;

b) Une évaluation de la contribution d'ONU-Femmes au renforcement des responsabilités et de la participation des femmes dans les domaines de la paix, de la sécurité et de l'action humanitaire;

c) Une évaluation conjointe des programmes communs relatifs à l'égalité des sexes dans le système des Nations Unies.

17. Les questions relatives aux processus que ces évaluations ont mises en évidence sont énoncées à la section V, ci-après, et les conclusions détaillées des deux premières évaluations seront portées à l'attention du Conseil d'administration dans un rapport qui lui sera présenté à sa deuxième session ordinaire de 2013. La troisième évaluation sera soumise à l'examen du Conseil à sa première session ordinaire de 2014.

### **Évaluations décentralisées**

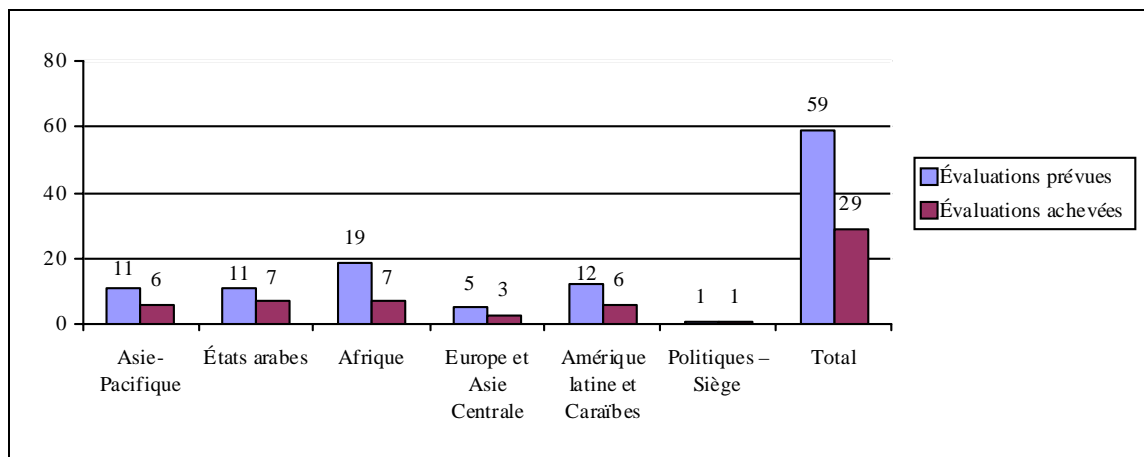
18. Les évaluations décentralisées permettent de faire le point sur des questions importantes au niveau des programmes et contribuent de façon décisive au suivi des progrès accomplis et à la mise en place d'une culture de gestion axée sur les résultats. Elles sont réalisées par des évaluateurs externes indépendants mais gérées par les bureaux chargés des programmes, en consultation avec les parties prenantes à l'échelle nationale et des organismes des Nations Unies. Bien que certaines difficultés subsistent en matière de planification, l'augmentation du nombre d'évaluations menées à bien en 2012 témoigne d'une amélioration prometteuse de la planification des évaluations dans l'ensemble de l'Entité (voir fig. I ci-après).

19. ONU-Femmes établit des plans et des budgets d'évaluation dans le cadre du plan d'évaluations institutionnelles biennal et de plans biennaux décentralisés de suivi, d'évaluation et de recherche intégrés. En 2012, les bureaux de pays et bureaux régionaux ont mis au point 55 plans, ce qui témoigne de l'importance accordée à la planification des activités de suivi, d'évaluation et d'études.

20. En mars 2013, 29 évaluations décentralisées avaient été achevées. C'est en Afrique et dans les États arabes que le plus grand nombre d'évaluations a été réalisé (7 dans chacune de ces régions). Viennent ensuite la région Asie-Pacifique (6), l'Amérique latine et les Caraïbes (5) et l'Europe et l'Asie centrale (3). Une évaluation a en outre été menée au Siège par la Division des politiques. Sur l'ensemble de ces évaluations décentralisées, onze étaient des évaluations

conjointes<sup>3</sup>. Le taux de réalisation des évaluations prévues (59) s'élève à 49,1 %, contre 40 % en 2011.

Figure I  
**Comparatif des évaluations prévues et évaluations achevées en 2012, par zone géographique**



21. Les données relatives aux évaluations décentralisées menées en 2012 font également apparaître une augmentation du nombre d'évaluations thématiques portant sur la violence à l'égard des femmes (6), les questions transversales (6), y compris les évaluations conjointes sur l'égalité des sexes et les fonctions de responsabilité et la gouvernance (6), la planification et l'établissement de budgets à l'échelle nationale (4), l'autonomisation économique (4) et la paix et la sécurité (3).

#### D. Renforcement des capacités et assurance qualité des évaluations

22. Le Bureau de l'évaluation a continué de renforcer les évaluations internes et d'instaurer une culture qui favorise l'utilisation des évaluations ainsi que l'acquisition de connaissances et le respect du principe de responsabilité. En 2012, il a entrepris auprès du personnel d'ONU-Femmes une enquête sur les besoins de suivi et d'évaluation afin de faire le point des capacités et connaissances actuelles en matière de suivi et d'évaluation et de gestion axée sur les résultats. Il a également organisé des stages de formation visant à améliorer les capacités d'évaluation interne. Il a, en dernier lieu, révisé ses critères d'évaluation des rapports, compte tenu d'une métaévaluation achevée en 2012, de façon à améliorer la qualité et la crédibilité des évaluations, qu'elles soient décentralisées ou institutionnelles.

##### Résultats de l'enquête sur les besoins en matière de suivi et d'évaluation

23. Il est ressorti de l'enquête que seuls 30 % des personnes interrogées connaissaient le manuel en ligne de l'évaluation tenant compte de l'égalité des sexes et des droits de l'homme établi par ONU-Femmes à l'usage des administrateurs,

<sup>3</sup> Sur ces 11 évaluations conjointes, 6 ont été réalisées avec le Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

intitulé *A Manager's Guide to Gender Equality and Human Rights Responsive Évaluation*, et que 60 % des membres du personnel n'avaient jamais participé à une formation à l'évaluation. Parmi les principales difficultés recensées par les personnes interrogées figuraient : a) les connaissances et compétences restreintes du personnel en matière de suivi et d'évaluation; b) le peu de temps que le personnel pouvait consacrer au suivi et à l'évaluation; et c) le manque de clarté quant aux responsabilités et processus.

24. En ce qui concerne la gestion axée sur les résultats, les améliorations à apporter devraient viser à mieux faire comprendre les composantes de la chaîne de résultats et les principes et instruments de suivi. S'agissant du renforcement des capacités d'évaluation, les personnes interrogées ont indiqué que les évaluations devaient tenir compte de la problématique hommes-femmes et être diffusées à grande échelle.

25. De manière générale, il est ressorti de l'enquête qu'il convenait d'améliorer et de généraliser les compétences en matière de suivi et d'évaluation du personnel d'ONU-Femmes et de renforcer la diffusion interne. On s'efforce actuellement d'y parvenir en élaborant un programme de formation à l'évaluation tenant compte de l'égalité des sexes et des droits de l'homme. Le nombre de participants au réseau mondial d'évaluation géré par le Bureau de l'évaluation est passé de 100 à 2011 à 124 en 2012.

#### **Renforcement des capacités internes d'évaluation**

26. Un appui supplémentaire a été apporté tout au long de l'année 2012, par des spécialistes des évaluations régionales ainsi qu'au moyen de stages de formation et de ressources techniques, afin de renforcer les capacités internes d'évaluation.

27. Dix-huit stages de formation à l'évaluation, y compris des ateliers portant sur la gestion axée sur les résultats, des cours de formation interinstitutions et des webinaires, ont été dispensés en 2012, avec la participation active de 609 fonctionnaires et partenaires d'ONU-Femmes. Cela représente une augmentation de plus de 100 % du nombre de participants par rapport à l'année 2011. Plus de 70 participants ont pris part à deux stages de formation interinstitutions organisés dans la région Pacifique et en Asie du Sud-Est et Asie du Sud et un atelier sur la diffusion des évaluations organisé en Asie du Sud a réuni plus de 90 participants de différents secteurs de la région. De nombreux stages de formation ont également été organisés dans les régions de l'Afrique et de l'Amérique latine et des Caraïbes sur l'intégration des dimensions Droits de l'homme et Égalité des sexes dans l'évaluation. Il est prévu d'organiser des stages de formation dans les États arabes et dans la région de l'Europe et de l'Asie centrale dès que des spécialistes des évaluations régionales auront été recrutés.



Tableau 2  
**Partenaires et fonctionnaires d'ONU-Femmes formés à l'évaluation  
 et à la gestion axée sur les résultats en 2012**

Personnes formées	Régions					Total
	Afrique	Amérique latine et Caraïbes	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Asie centrale	
Personnel d'ONU- femmes et partenaires	90	95	0	393	31	609

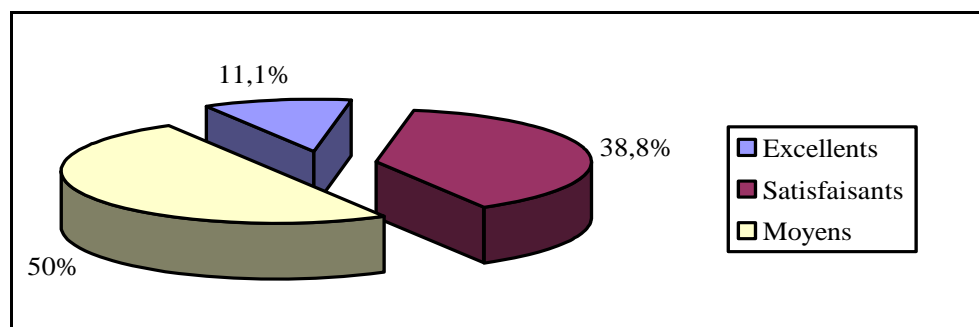
28. En 2012, le fichier des consultants spécialistes de la problématique hommes-femmes et de l'évaluation a été mis en service<sup>4</sup>, afin de répertorier les experts susceptibles de mener des évaluations institutionnelles ou décentralisées. Il peut être consulté dans les six langues officielles de l'ONU et a fait l'objet de plus de 300 demandes émanant du monde entier. Cet instrument important contribuera à renforcer la fonction d'évaluation sans équivalent dont est investie ONU-Femmes.

### La qualité des rapports d'évaluation : les résultats de la métaévaluation

29. La métaévaluation effectuée en mars 2013 par un consultant externe a permis d'évaluer la qualité des évaluations décentralisées. Sur les 18 rapports étudiés<sup>5</sup>, 39 % (soit 7 rapports) ont été jugés « excellents », 50 % (soit 9 rapports) « satisfaisants » et 11 % (2 rapports) « moyens » (voir fig. II). Aucun rapport n'a été jugé « faible » ou « très faible ».

Figure II

### La qualité des rapports d'évaluation d'ONU-Femmes



30. Il s'agit d'une évolution notable par rapport aux résultats de la méta-analyse de 2011. D'après le rapport annuel sur la fonction d'évaluation d'ONU-Femmes pour 2011 (UNW/2012/8), sur 15 rapports d'évaluation, 3 avaient été jugés excellents, 5 très satisfaisants, 1 satisfaisant, 2 moyens, 1 faible et 3 très faibles.

<sup>4</sup> Accessible à l'adresse : <https://Évaluationroster.unwomen.org/>.

<sup>5</sup> Sur les 29 évaluations menées à bien, 11 étaient des évaluations conjointes et n'ont donc pas été prises en compte dans l'exercice d'évaluation interne de la qualité entrepris par ONU-Femmes.

## **E. Utilisation, publication et diffusion des évaluations aux fins de l'amélioration des résultats**

31. Conformément à la politique d'évaluation et compte tenu des recommandations d'audit, ONU-Femmes a mis au point un système mondial de responsabilité et de suivi des évaluations, afin de suivre l'utilisation qui est faite des évaluations et de veiller à ce que les connaissances acquises dans le cadre des évaluations soient intégrées au processus d'apprentissage organisationnel d'ONU-Femmes. Les réponses de l'administration aux évaluations constituent une composante essentielle du système, qui constitue un mécanisme de responsabilité et permet à ONU-Femmes d'améliorer l'efficacité et la qualité de ses programmes et stratégies. Le système sera pleinement opérationnel en 2013.

32. Conformément au plan stratégique d'ONU-Femmes, toutes les évaluations achevées doivent comprendre une réponse de l'administration. Pendant l'année 2012, cela a été le cas de 93 % des évaluations décentralisées (soit 26 sur 29), ce qui représente une hausse par rapport au taux de 62 % obtenu en 2011<sup>6</sup>.

33. Le Bureau de l'évaluation a procédé à une analyse afin de recenser les thèmes les plus fréquemment cités dans les recommandations formulées au terme d'évaluations. Dans plus du tiers des recommandations (38 %), il a été signalé qu'ONU-Femmes devrait adopter une approche plus stratégique et hiérarchiser ses travaux par ordre d'importance.

34. Parmi les autres thèmes fréquemment mentionnés figurait la nécessité de définir de façon plus stratégique les partenariats (dans 14 % des évaluations), d'apporter un appui supplémentaire au renforcement de capacités des partenaires (12 %) et de perfectionner la gestion axée sur les résultats, y compris le suivi et l'évaluation (10 %).

35. Dans les réponses de l'administration, il a été annoncé qu'ONU-Femmes prendrait 431 mesures en vue de mettre en œuvre les recommandations formulées au terme d'évaluations. D'après le système de suivi, 32 % de ces mesures ont été mises en pratique, 10 % sont en cours de réalisation, 27 % ont fait l'objet d'un début de mise en œuvre, 17 % n'ont pas encore été mises en œuvre et 15 % auraient dû l'avoir été depuis déjà un certain temps. L'utilisation des résultats des évaluations s'est donc améliorée.

---

<sup>6</sup> Une évaluation interinstitutions n'a pas donné suite à une réponse de l'administration. « L'évaluation finale et externe des deux ans de mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre en République démocratique du Congo » a été gérée par ONU-Femmes pour le compte d'autres organismes des Nations Unies. Aucune activité d'ONU-Femmes n'ayant été évaluée dans le cadre de cette étude, il n'y a pas lieu d'obtenir de réponse de l'administration de l'Entité.

### **III. Coordination à l'échelle du système des Nations Unies des évaluations portant sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**

36. L'Assemblée générale a établi ONU-Femmes en vue de renforcer l'action menée par le système des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. ONU-Femmes joue un rôle de direction en ce qui concerne la coordination et le respect du principe de responsabilité dans ce domaine d'action. Dans sa résolution 67/226 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, l'Assemblée générale a prié ONU-Femmes de renforcer ce rôle, notamment au moyen d'évaluations.

#### **A. Promotion de l'égalité des sexes par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation**

37. Continuer à jouer un rôle de premier plan et à s'investir dans les travaux du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation est un moyen essentiel de contribuer à la coordination des activités relatives à l'égalité des sexes et de la responsabilisation du système à cet égard. En 2012, ONU-Femmes a joué un rôle moteur dans le Groupe, en poursuivant l'intégration des dimensions relatives à l'égalité des sexes et aux droits de l'homme dans les directives de fond portant sur les évaluations. L'Entité a joué un rôle essentiel dans les domaines suivants :

a) Le Chef du Bureau de l'évaluation a présidé le Groupe en 2012; il a contribué à l'évaluation indépendante du programme « Unis dans l'action », en qualité de membre du groupe de gestion; a fourni des conseils portant sur l'achèvement de l'examen d'ensemble du cadre institutionnel mis en place pour l'évaluation à l'échelle du système des activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies, ainsi que l'avait demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 64/289; et a apporté son appui lors des délibérations des États Membres sur l'évaluation au cours de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système;

b) En consultation étroite avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et neuf autres organismes des Nations Unies, ONU-Femmes a présidé à l'élaboration de directives approfondies qui permettent au système des Nations Unies de se doter de méthodes de prise en compte de l'égalité des sexes et des droits de l'homme dans les évaluations;

c) ONU-Femmes a joué un rôle de premier plan dans le renforcement des capacités nationales d'évaluation en lançant EvalPartners et en veillant à l'intégration systématique d'une perspective soucieuse de l'égalité des sexes;

d) ONU-Femmes a veillé à ce qu'il soit fait référence, dans toutes les directives publiées, aux méthodes d'évaluation des activités normatives et d'évaluations d'impact et conjointes tenant compte des droits de l'homme et de l'égalité des sexes.

## **B. Harmoniser l'établissement de rapports sur l'égalité des sexes dans le cadre des évaluations des organismes des Nations Unies et promouvoir les évaluations conjointes**

### **Évaluations réalisées dans le cadre du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**

38. ONU-Femmes a présidé à l'élaboration du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui constitue un cadre de responsabilisation devant être intégralement mis en œuvre par le système des Nations Unies pour le développement. Approuvé par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, le plan d'action stipule que les évaluations réalisées par les organismes des Nations Unies doivent respecter les normes établies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation en matière d'égalité des sexes et les directives relatives à la prise en compte de l'égalité des sexes dans les évaluations.

39. Le Bureau de l'évaluation d'ONU-Femmes a activement contribué à l'élaboration d'une fiche d'évaluation et à la mise en conformité et l'harmonisation des rapports établis dans l'ensemble du système avec les indicateurs de résultats. Cela a été approuvé en 2013 par les responsables de l'évaluation des divers organismes des Nations Unies qui siègent au Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

### **Évaluations conjointes**

40. Par « évaluation conjointe », on entend une évaluation qui est commandée et administrée conjointement par ONU-Femmes et au moins une autre organisation. Conformément à la mission qui lui incombe de promouvoir la coordination et les évaluations conjointes au sein du système, l'Entité a montré l'importance qu'elle accordait à la question en : a) participant activement à 11 des 29 évaluations décentralisées menées en 2012; et b) dirigeant une évaluation institutionnelle menée conjointement avec quatre organismes des Nations Unies et les Gouvernements espagnol et norvégien sur des programmes communs en faveur de l'égalité des sexes. Le nombre d'évaluations conjointes a augmenté proportionnellement au nombre de programmes communs et de multipartenariats.

## **C. Le portail d'évaluation de l'égalité des sexes : des données probantes accessibles sur Internet**

41. Le portail d'évaluation de l'égalité des sexes, officiellement mis en service à la fin de l'année 2012, a été établi en application de la résolution 2011/6 du Conseil économique et social et conformément au mandat d'ONU-Femmes, selon lequel l'Entité doit centraliser les connaissances sur les initiatives menées en faveur de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes<sup>7</sup>. Le portail est un moyen de renforcer et de promouvoir l'échange des constatations, conclusions et recommandations issues d'évaluations, afin d'influer sur l'acquisition des

<sup>7</sup> Voir <http://genderEvaluation.unwomen.org/Reports/Default.aspx>.

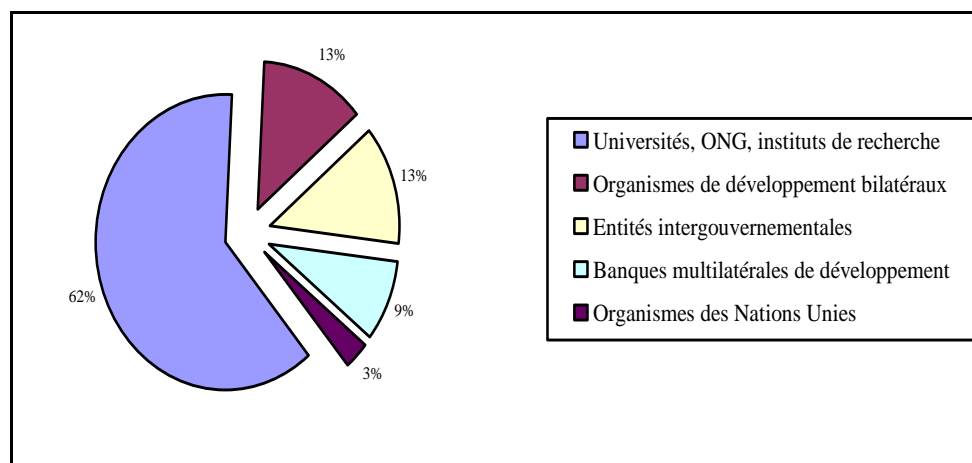
connaissances et d'améliorer l'élaboration de politiques et de programmes dans le domaine de l'égalité des sexes.

42. À la fin de l'année 2012, la base de données comprenait 291 rapports, dont la plupart avaient été réalisés par des entités du système des Nations Unies (voir fig. III, ci-après). Ces évaluations portaient sur toutes les régions du monde, la région Asie-Pacifique étant la plus représentée. Certaines évaluations étaient de portée mondiale (voir tableau 3, ci-après). Le portail permet également de classer les documents selon les domaines critiques définis dans le Programme d'action de Beijing. La majorité des rapports (soit 107 rapports) relevaient du huitième domaine, Dispositifs institutionnels pour la promotion de la femme. Le sixième domaine, Les femmes et l'économie, venait en deuxième place, avec 53 rapports.

Tableau 3  
**Évaluations sur l'égalité des sexes par région (fin 2012)**

Région	Évaluations
Afrique	44
Amériques et Caraïbes	28
États arabes	24
Asie et Pacifique	77
Europe et Asie centrale	31
Multirégional	12
Portée mondiale	75
<b>Nombre total</b>	<b>291</b>

Figure III  
**Classement selon le type d'organisation des évaluations sur l'égalité des sexes recensées sur le portail**



## **IV. Apport d'appui aux capacités nationales et régionales d'évaluation**

43. En se fondant sur les principes de l'appropriation nationale et du renforcement des capacités nationales, ONU-Femmes a adopté une approche du renforcement des capacités d'évaluation qui s'inscrit dans le cadre de partenariats et de réseaux formés avec des associations, des réseaux régionaux, des centres de réflexion, des instituts de recherche et organismes des Nations Unies afin de promouvoir véritablement des méthodes d'évaluation tenant compte de l'égalité des sexes. Dans le cadre de l'action qu'il mène en Amérique latine et dans les Caraïbes, le Bureau de l'évaluation a poursuivi son partenariat avec le groupe de travail du Réseau de suivi, d'évaluation et de systématisation d'Amérique latine et des Caraïbes, afin de faciliter l'échange de données portant sur les évaluations des droits de l'homme et de l'égalité des sexes en Amérique latine. En Afrique, le partenariat avec le Réseau africain de spécialistes de l'évaluation portant sur l'égalité des sexes et le développement a permis d'organiser à l'intention d'anglophones et de francophones des stages de formation aux évaluations tenant compte des droits de l'homme et de la problématique hommes-femmes au Ghana, au Burkina Faso et au Kenya ainsi que pendant le Forum EvalPartners tenu en Thaïlande. Le Réseau s'est ainsi enrichi de 43 nouveaux membres. Il comprend actuellement 114 membres de 26 pays africains anglophones ou francophones. Le Réseau a également établi la version française de l'ensemble d'outils de suivi et d'évaluation tenant compte des droits de l'homme et de la problématique hommes-femmes.

44. À l'échelle mondiale, ONU-Femmes est l'un des principaux participants d'EvalPartners, un partenariat novateur regroupant des organisations volontaires de l'évaluation professionnelle, des entités des Nations Unies et des organismes donateurs bilatéraux, qui a pour mission de renforcer les capacités des organisations de la société civile. EvalPartners vise à aider les organisations volontaires de l'évaluation professionnelle à se doter des moyens nécessaires pour participer de manière stratégique aux évaluations nationales, en contribuant à l'amélioration des systèmes et politiques d'évaluation des pays axés sur l'équité et tenant compte de l'égalité des sexes.

45. ONU-Femmes a réussi à faire en sorte que l'égalité des sexes occupe une place stratégique parmi les priorités de travail d'EvalPartners, ce qui a conduit à l'établissement d'une équipe spéciale chargée de coordonner ces efforts sous la présidence entre autres d'ONU-Femmes. La Déclaration de Chiang Mai d'EvalPartners<sup>8</sup> stipule que les valeurs fondamentales de l'équité, de l'égalité des sexes et de la justice sociale constituent les principes de base de l'évaluation.

## **V. Principales constatations et enseignements essentiels tirés des évaluations**

46. Cette section résume les principales constatations et enseignements essentiels tirés des évaluations institutionnelles menées en 2012 et présente les principales conclusions des évaluations décentralisées achevées. Du fait du nombre limité d'évaluations, il convient de considérer ces conclusions comme de simples

---

<sup>8</sup> Accessible à l'adresse : [http://mymande.org/sites/default/files/Declaration\\_evalpartners\\_French.pdf](http://mymande.org/sites/default/files/Declaration_evalpartners_French.pdf).

exemples du travail d'ONU-Femmes dont elles ne sont pas entièrement représentatives. La liste des évaluations figure à l'annexe I.

## A. Évaluations institutionnelles

47. Comme cela a été indiqué à la section I, les trois évaluations institutionnelles entreprises en 2012 n'avaient pas été achevées au moment de la rédaction du présent rapport. Les principaux thèmes et enseignements apparus lors de la réalisation de ces évaluations sont présentés ci-après. Le Bureau de l'évaluation présentera les conclusions des évaluations institutionnelles à la deuxième session ordinaire de 2013 et à la première session ordinaire de 2014 du Conseil d'administration.

### **Évaluation conjointe de programmes communs relatifs à l'égalité des sexes dans le système des Nations Unies**

48. Comme cela a été précédemment décrit à la section III, ONU-Femmes a dirigé l'évaluation conjointe de programmes communs relatifs à l'égalité des sexes dans le système des Nations Unies, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le Gouvernement norvégien et le Gouvernement espagnol. L'évaluation a principalement porté sur les programmes communs relatifs à l'égalité des sexes menés à l'échelle des pays. Un rapport d'évaluation final sera publié en octobre 2013<sup>9</sup>.

49. La structure de direction mise en place, la volonté politique et l'établissement de priorités parmi les partenaires ont joué un rôle essentiel dans la réalisation de l'évaluation. Cette dernière a été effectuée par une équipe externe indépendante et gérée par un groupe conjoint composé des bureaux de l'évaluation des différents partenaires. Un comité directeur (composé de hauts fonctionnaires) et des groupes de référence établis au Siège et à l'échelle nationale ont donné leur avis sur le processus d'évaluation et ont appuyé la mise en pratique des conclusions.

50. Une réponse conjointe des administrations devrait être présentée à la deuxième session ordinaire de 2013 du Conseil d'administration. Cette évaluation conjointe des programmes communs relatifs à l'égalité des sexes dans le système des Nations Unies constitue un progrès important en matière de collaboration interinstitutions.

### **Participation accrue à l'échelle nationale aux évaluations institutionnelles**

51. L'une des grandes priorités d'ONU-Femmes consiste à veiller à ce que les conclusions des évaluations fassent l'objet d'une appropriation et d'une utilisation véritables à l'échelle nationale. En 2012, des groupes de référence nationaux ont été établis pour les études de pays dans le cadre de toutes les évaluations institutionnelles afin de veiller à ce que les acteurs nationaux participent activement aux évaluations :

a) L'évaluation thématique institutionnelle de la contribution d'ONU-Femmes à la prévention de la violence à l'égard des femmes et à la généralisation de

<sup>9</sup> Pour plus de précisions sur cette évaluation, y compris le champ d'application, veuillez consulter : <http://www.unwomen.org/about-us/Évaluation/ongoing-strategic-Évaluations/>.

l'accès aux services a inclus sept études de pays (Brésil, Grenade, Guatemala, Jamaïque, Inde, Maroc et Mozambique);

b) L'évaluation thématique institutionnelle de la contribution d'ONU-Femmes au renforcement des responsabilités et de la participation des femmes dans les domaines de la paix, de la sécurité et de l'action humanitaire a inclus cinq études de pays (Afghanistan, Colombie, Haïti, Kosovo<sup>10</sup> et Libéria);

c) L'évaluation conjointe des programmes communs relatifs à l'égalité des sexes dans le système des Nations Unies a inclus cinq études de pays ou de zone (Albanie, Kenya, Libéria, Nicaragua et État de Palestine).

52. En outre des fonctionnaires et consultants du Bureau de l'évaluation apportant un appui aux évaluations institutionnelles ont accompagné les équipes d'évaluation externes et indépendantes lors de plusieurs visites de pays. Leur participation a permis de consulter un plus grand nombre de parties prenantes, de mieux appréhender des informations contextuelles essentielles et de renforcer l'assurance-qualité.

53. Bien qu'il ait parfois été difficile d'obtenir la participation active des membres des groupes de référence nationaux, les visites de pays ont permis de tirer certains enseignements. Il a notamment été constaté que ces approches permettent de renforcer les consultations avec les pouvoirs publics, la société civile et d'autres parties prenantes en vue de promouvoir l'appropriation nationale.

#### **Promouvoir l'application de l'approche de la théorie du changement**

54. Il a parfois été difficile, lors des évaluations institutionnelles entreprises en 2012, de définir une théorie du changement dans le contexte de l'élaboration des programmes d'ONU-Femmes. L'approche de la théorie du changement est un outil efficace d'appui à une gestion axée sur les résultats car elle définit explicitement comment un programme est censé fonctionner et entraîner un changement social, par l'articulation d'un enchaînement causal de résultats faisant intervenir les ressources et les objectifs et les buts à moyen et long terme.

55. L'approche de la théorie du changement permet aux parties prenantes d'acquérir une conception commune du fonctionnement escompté d'un programme. En prenant comme point de départ des documents stratégiques essentiels d'ONU-Femmes, les équipes d'évaluation ont reconstitué les théories du changement en collaboration avec des fonctionnaires d'ONU-Femmes, au Siège ainsi qu'à l'échelle des pays, afin de déterminer précisément la contribution des interventions à l'obtention des résultats escomptés.

#### **Renforcement des processus systématiques de conservation, de suivi et de compte rendu de l'information des programmes et projets d'ONU-Femmes**

56. Dans le cadre des évaluations institutionnelles, des études documentaires et analyses de programmes approfondies ont été effectuées afin de définir le contexte, les caractéristiques et l'évolution des initiatives menées par ONU-Femmes dans les domaines de l'élimination de la violence à l'égard des femmes, de la paix et de la

<sup>10</sup> Les références au Kosovo sont à considérer dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.



sécurité et des programmes communs relatifs à l'égalité des sexes. Ces études ont permis de constater que le manque de processus systématique de conservation, de suivi et de compte rendu des programmes et projets d'ONU-Femmes constituait un défi majeur.

57. Par exemple, le système d'information financière ATLAS (Automatically Tuned Linear Algebra Software) s'est souvent avéré incomplet et dans de nombreux cas les bureaux extérieurs n'ont pas été en mesure de fournir de documents complémentaires suffisants. En outre, pour un certain nombre de programmes et projets régionaux, les informations disponibles ne donnaient aucune indication sur les allocations budgétaires ni sur les interventions ou résultats escomptés (ou obtenus) dans chacun des pays où l'initiative était menée. Les évaluations institutionnelles ont contribué pour beaucoup à systématiser l'information relative aux programmes dans les domaines analysés. ONU-Femmes doit cependant, d'après ce qui a été constaté, privilégier l'élaboration à l'échelle institutionnelle d'un système de conservation systématique de l'information relative aux programmes et projets et de suivi et compte rendu approfondis. L'élaboration d'un tel système permettra de disposer de plus amples informations sur les évaluations.

## **B. Contribution aux résultats relatifs à l'égalité des sexes en matière de développement : constatations et conclusions des évaluations décentralisées d'ONU-Femmes**

### **Assurer l'appropriation nationale**

58. Les constatations et conclusions relatives à l'appropriation nationale sont les suivantes :

a) Enseignements tirés des évaluations

Pour garantir l'appropriation nationale, il faut que l'action d'ONU-Femmes s'ancre dans le contexte national, représente les points de vue de multiples et divers acteurs de la société et se fonde sur des processus participatifs dirigés à l'échelle nationale.

b) Constatations positives :

i) Il a été observé que l'action d'ONU-Femmes s'accordait systématiquement au contexte culturel et socio-économique national, ainsi qu'aux priorités de portée nationale et mondiale des États Membres. Il est par exemple ressorti de l'évaluation qui a été faite au Soudan du programme de renforcement des capacités en faveur de l'égalité des sexes dans les domaines de la gouvernance et de la protection des droits des femmes qu'ONU-Femmes s'était adaptée à l'évolution du contexte politique et des besoins du Soudan, en élaborant des projets relatifs aux élections et au référendum à la suite des élections multipartites de 2010, les premières tenues depuis 20 ans;

ii) Les évaluations ont permis de recenser des situations dans lesquelles ONU-Femmes s'était assurée de la participation de la société civile, des populations vulnérables, telles que les autochtones et les femmes vivant avec le VIH/sida, et des pouvoirs publics, afin que l'approche suivie soit dirigée à l'échelle nationale. L'évaluation du programme de protection des moyens de subsistance et d'autonomisation à long terme des populations de réfugiés

vulnérables vivant dans les zones rurales de la vallée du Jourdain (Territoire palestinien occupé) a mis en évidence le recours à des méthodes participatives et techniques d'autonomisation locales. Cette approche a été mise en œuvre dès le stade de la conception de projet, les parties prenantes ayant participé à la définition des besoins, et a été institutionnalisée dans le cadre de la structure de gestion du programme, le Forum consultatif national.

c) Défis :

i) Plusieurs évaluations ont recensé les défis à relever pour faire en sorte que certaines parties prenantes jugées essentielles aux progrès à accomplir s'approprient l'action menée. Il est par exemple ressorti de deux évaluations de l'action visant à éliminer la violence à l'égard des femmes menées dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et dans l'Est et la Corne de l'Afrique que malgré l'alignement des programmes sur les priorités nationales et leurs liens étroits avec les processus de planification nationale du développement, la participation des institutions publiques nationales avait été restreinte;

ii) Si l'évaluation du programme d'autonomisation économique des femmes par l'amélioration de leurs capacités d'insertion professionnelle en République de Moldova a fait apparaître un degré élevé d'appropriation par le Bureau du Premier Ministre, le degré d'appropriation aux niveaux opérationnels, par exemple parmi les ministères et la société civile, a en revanche été jugé insuffisant pour que le processus soit véritablement dirigé à l'échelle nationale.

### **La sensibilisation au moyen de communication est sur la bonne voie**

59. Les constatations et conclusions relatives à la sensibilisation au moyen de communication sont les suivantes :

Constatations positives :

i) Il a été mentionné dans plusieurs évaluations qu'ONU-Femmes savait instaurer des conditions propices à l'institutionnalisation des engagements pris en faveur de l'égalité des sexes. L'évaluation thématique des projets visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes dans la région de la CEDEAO a permis de constater que les activités de sensibilisation (campagnes, diffusion de messages et prise de conscience) avaient contribué à mieux faire connaître les questions, droits et dispositions juridiques relatifs à la violence à l'égard des femmes;

ii) De même, le programme de budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes en Inde a contribué à mieux faire connaître et comprendre ce type de budgétisation, auquel une importance accrue a été accordée à l'échelle nationale;

iii) Il est ressorti de l'évaluation du programme visant à favoriser l'application de la résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité mené dans les Balkans occidentaux que les activités de communication constituaient un aspect important de l'action menée par ONU-Femmes dans cette sous-région. ONU-Femmes a ainsi contribué à l'établissement et au renforcement d'organisations de la société civile, telles que le Groupe régional

de femmes pour la paix, la sécurité et la justice dans l'Europe du Sud-Est, qui a effectué des analyses de la situation politique et mené une action de sensibilisation en vue d'accroître la participation des femmes aux processus décisionnels et leur influence en la matière, contribuant ainsi à l'application de la résolution 1325 (2000).

**Les capacités de la société civile ont été renforcées mais devraient l'être plus durablement**

60. Les constatations et conclusions relatives au renforcement des capacités de la société civile sont les suivantes :

a) Constatations positives :

i) La plupart des rapports d'évaluation indiquent que les efforts déployés par ONU-Femmes en vue de renforcer les organisations de la société civile sont sans équivalent et constituent un moyen efficace d'atteindre les objectifs de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. L'évaluation d'un programme sous-régional mené en Bolivie, en Équateur, au Guatemala, au Honduras, au Panama et au Pérou en vue de consolider les processus existants de participation des femmes autochtones à l'échelle locale, nationale et internationale a permis de constater que les organisations œuvrant en faveur des droits des femmes autochtones avaient été renforcées;

ii) Au Kenya, l'évaluation d'un programme conjoint sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes a indiqué qu'ONU-Femmes avait, en partenariat avec l'Organisation internationale du Travail, facilité la formation de 8 000 économistes et planificateurs de la fonction publique, y compris la formation de formateurs au développement de l'entrepreneuriat des femmes.

b) Défis :

i) Certaines évaluations ont mis en évidence des défis à surmonter en vue d'assurer la viabilité des efforts visant à renforcer les capacités des partenaires de la société civile. Par exemple, l'évaluation du réseau de femmes séropositives en Inde a permis de constater que dans les premières années qui avaient suivi la création du réseau, le renforcement des capacités avait été essentiel à sa consolidation et à son expansion et avait contribué à l'amélioration des services relatifs au VIH/sida en Inde. Il a été noté dans cette évaluation qu'ONU-Femmes devait continuer à apporter son appui technique au réseau pour que celui-ci intensifie son action contre le VIH/sida;

ii) L'évaluation du programme Vérité, justice et réparation en Colombie a mis en évidence la solidité du partenariat d'ONU-Femmes avec la société civile et la Commission nationale colombienne de réparation et de réconciliation mais les partenaires de la société civile ont fait part de leurs craintes quant à la viabilité de ces efforts.

**Progrès à réaliser en ce qui concerne le renforcement de la cohérence et de la coordination dans l'ensemble du système des Nations Unies de l'action menée en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes**

61. Les constatations et conclusions relatives au renforcement de la cohérence et de la coordination dans l'ensemble du système des Nations Unies sont les suivantes :

a) Enseignement tiré des évaluations

Les rapports d'évaluation font état des compétences et aptitudes d'ONU-Femmes en ce qui concerne l'appui apporté aux autres entités des Nations Unies et l'harmonisation des efforts déployés en faveur de l'égalité des sexes. ONU-Femmes a utilisé à bon escient les mécanismes de coordination, en particulier les programmes communs relatifs à l'égalité des sexes.

b) Constatations positives

Sous la direction d'ONU-Femmes, l'efficacité, l'organisation et la productivité du programme commun mené en Ouganda se sont améliorées, ce qui a permis à ONU-Femmes et à ses partenaires de combattre la violence à l'égard des femmes. Au Kenya, il est ressorti de l'évaluation du programme commun relatif à l'égalité des sexes que le rôle de coordination d'ONU-Femmes portait sur de nombreux aspects et cadrait bien avec l'appui apporté par le système des Nations Unies aux projets nationaux menés en faveur de l'égalité des sexes.

c) Défis :

i) Il est apparu au terme de certaines évaluations que des améliorations pourraient être apportées à la coordination des partenaires des Nations Unies effectuée par ONU-Femmes. Les programmes communs ont été considérés comme un moyen de renforcer la cohérence mais continuaient de se heurter à certains problèmes de communication et de chevauchement d'activités. Par exemple, au Timor-Leste, le programme commun a permis d'accorder plus d'importance à l'égalité des sexes mais l'évaluation a souligné la nécessité d'une plus grande cohérence de sa coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies;

ii) ONU-Femmes devrait assurer la cohérence et la coordination des activités menées en faveur de l'égalité des sexes dans tous les programmes. En Colombie, le programme Vérité, justice et réparation a réalisé d'importants progrès en ce qui concerne l'harmonisation des processus d'élaboration de programmes en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes mais il reste à renforcer la coordination au niveau opérationnel pour parvenir à une plus grande complémentarité, compte tenu des mandats institutionnels;

iii) Le programme régional pour l'égalité des sexes dans la gouvernance politique, mis en œuvre dans la région Pacifique, ne comprenait pas de stratégie ni de procédures visant à systématiser les liens de collaboration avec les partenaires, ce qui a empêché de mettre à profit des synergies et a entraîné des chevauchements d'activités;

iv) L'évaluation a permis de recenser les partenaires de développement disposant à l'échelle nationale de programmes de formation destinés aux femmes occupant déjà des postes à responsabilité et les mécanismes de coordination existants à l'échelle régionale ou nationale dont il n'était pas tiré parti. ONU-Femmes doit donc définir plus clairement les stratégies de coordination à tous les niveaux.

### **ONU-Femmes devrait renforcer la gestion axée sur les résultats et les opérations**

62. Dans toutes les évaluations, des insuffisances institutionnelles ont été mises en évidence en ce qui concerne l'adéquation des cadres théoriques fondés sur les résultats, l'exhaustivité des informations initiales et les outils de gestion permettant de suivre les progrès accomplis. En l'absence de tels instruments essentiels de planification et de suivi, il est peu probable que les évaluations puissent aboutir à des conclusions probantes.

63. Des lacunes ont été observées dans les activités d'ONU-Femmes. Il s'agit par exemple de retards lors de la phase de démarrage de projets et de l'approbation et du transfert de fonds destinés aux partenaires, qui se sont traduits par des retards dans la mise en œuvre des projets. Il est cependant ressorti de six évaluations qu'ONU-Femmes était en mesure de mettre en œuvre les programmes requis dans les délais et avec un bon rapport coût-efficacité.

64. Dans l'ensemble, les compétences du personnel d'ONU-Femmes en matière de gestion et de mise en œuvre ont été jugées satisfaisantes. Il a cependant été signalé que les effectifs étaient parfois insuffisants et que certains postes n'avaient pas été pourvus. Certaines évaluations ont recommandé qu'ONU-Femmes procède à une planification plus stratégique afin de classer par ordre de priorité les efforts à fournir, compte tenu des capacités internes et externes et des moyens limités.

## **VI. Programme de travail du Bureau de l'évaluation pour 2013**

65. Le programme de travail du Bureau de l'évaluation mettra l'accent sur les quatre domaines suivants :

### a) Évaluations institutionnelles

ONU-Femmes évaluera les domaines d'action stratégiques devant contribuer à l'acquisition de connaissances, à la prise de décisions et à l'application du principe de responsabilité pour ce qui est de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficience, de la viabilité et de l'incidence de ses travaux. L'Entité procédera à trois évaluations institutionnelles : a) une métaévaluation des évaluations du système des Nations Unies relatives à l'égalité des sexes; b) une évaluation des plans de travail annuels de pays; et c) une évaluation thématique de l'autonomisation des femmes sur le plan économique. Elle continuera à renforcer l'utilisation et le suivi des recommandations en mettant en œuvre le système mondial de responsabilité et de suivi des évaluations et le plan de mise en œuvre de la politique d'évaluation.

b) Évaluations décentralisées et renforcement des capacités internes

ONU-Femmes apportera son appui à la réalisation d'évaluations décentralisées en promouvant la mise en œuvre de la politique d'évaluation et l'utilisation des directives en matière d'évaluation, en veillant à l'assurance-qualité lors de la mise au point des évaluations et en améliorant la planification des évaluations avec le concours de spécialistes des évaluations à l'échelle régionale. Les capacités internes d'évaluation seront renforcées grâce à la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités avec le centre de recherche et de formation d'ONU-Femmes; la gestion d'une liste de spécialistes de l'évaluation portant sur l'égalité des sexes et les droits de l'homme et l'échange d'informations à l'échelle du système sur les méthodes d'évaluation novatrices.

c) Direction de la coordination à l'échelle du système des évaluations relatives à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Le Bureau de l'évaluation renforcera son approche et continuera à jouer le rôle moteur qui lui incombe en matière de coordination à l'échelle du système des évaluations relatives à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Il jouera un rôle actif au sein du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation afin de veiller à la prise en compte systématique de l'égalité des sexes et s'emploiera à promouvoir l'application des directives techniques relatives en la matière, y compris des indicateurs de résultat du plan d'action à l'échelle du système. Il administrera et perfectionnera le portail d'évaluation de l'égalité des sexes et favorisera la réalisation de métaévaluations sur l'égalité des sexes.

d) Partenariats stratégiques en faveur du renforcement des capacités nationales d'évaluation

ONU-Femmes s'emploiera à promouvoir l'intégration d'une perspective soucieuse de l'égalité des sexes et des droits des femmes dans le renforcement des capacités nationales d'évaluation en développant les partenariats avec des organismes des Nations Unies et en poursuivant les initiatives novatrices mises en place telles qu'EvalPartners.

## Annexe I

## Liste des évaluations décentralisées menées à bien

Région	Titre de l'évaluation	Pays	Type d'évaluation	Qualité du rapport <sup>a</sup>
Afrique				
	Rapport d'évaluation du programme du Kenya en faveur des droits de l'homme	Kenya	Finale	Satisfaisante
	Évaluation du programme commun relative à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Kenya	Mi-parcours	Satisfaisante
	Évaluation de l'action menée par ONU-Femmes pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes dans la sous-région de l'Est et de la Corne de l'Afrique	Éthiopie, Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Somalie, Soudan, Sud-Soudan	Thématique	Satisfaisante
	Évaluation de la contribution des projets financés par l'Italie visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et à promouvoir l'égalité des sexes dans les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, par l'intermédiaire du bureau d'ONU-Femmes pour l'Afrique de l'Ouest, avec des études de cas portant sur le Mali et la Sierra Leone	Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Guinée, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal et Sierra Leone	Finale	Satisfaisante
	Évaluation du programme de renforcement des capacités en faveur de l'égalité des sexes dans les domaines de la gouvernance et de la protection des droits des femmes au Soudan	Soudan	Finale	Satisfaisante
	Évaluation conjointe : l'appui d'ONU-Femmes et du PNUD à la participation politique des femmes en Afrique subsaharienne	Afrique du Sud, Burundi, Nigéria, Sud-Soudan	Finale	Non évaluée
	Évaluation conjointe des deux ans de mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre en République démocratique du Congo	République démocratique du Congo	Finale	Non évaluée
États arabes				
	Évaluation du projet de cantines scolaires dirigé par des femmes et responsable sur le plan social	Territoire palestinien occupé	Finale	Satisfaisante

<i>Région</i>	<i>Titre de l'évaluation</i>	<i>Pays</i>	<i>Type d'évaluation</i>	<i>Qualité du rapport<sup>a</sup></i>
	Évaluation de l'établissement, de la remise en état et de la mise en service de huit centres de femmes de la bande de Gaza et de la Cisjordanie	Territoire palestinien occupé	Finale	Moyenne
	Évaluation du programme commun du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatif à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le territoire palestinien occupé	Territoire palestinien occupé	Finale	Non évaluée
	Évaluation du programme commun pour la culture et le développement du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	Territoire palestinien occupé	Finale	Non évaluée
	Évaluation du programme de protection des moyens de subsistance et autonomisation à long terme des populations de réfugiés vulnérables vivant dans les zones rurales de la vallée du Jourdain	Jordanie	Mi-parcours	Non évaluée
	Évaluation du programme conjoint de coopération – Le patrimoine culturel et les industries créatives comme vecteurs de développement au Maroc 2008-2012	Maroc	Finale	Non évaluée
	Évaluation du programme conjoint multisectoriel de lutte contre les violences fondées sur le genre par l'autonomisation des femmes et des filles au Maroc	Maroc	Finale	Non évaluée
Asie-Pacifique				
	Évaluation du programme relatif à l'égalité des sexes et la gouvernance politique	Fidji	Finale	Excellente
	Évaluation du programme de budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes en Inde	Inde	Finale	Excellente
	Évaluation de l'appui apporté par ONU-Femmes aux projets relatifs au VIH/sida du réseau de femmes séropositives en Inde	Inde	Finale	Excellente
	Évaluation de l'appui apporté au programme du Timor-Leste en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes	Timor-Leste	Finale	Non évaluée



Région	Titre de l'évaluation	Pays	Type d'évaluation	Qualité du rapport <sup>a</sup>
	Évaluation du Centre chinois de recherche et de mobilisation sur la problématique hommes-femmes	Chine	Mi-parcours	Excellente
	Évaluation du projet « Partenariat pour l'égalité et le renforcement de capacités (PEACE) : Vers l'application des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité »	Népal	Finale	Satisfaisante
Europe et Asie centrale				
	Évaluation du programme d'ONU-Femmes d'autonomisation économique des femmes par l'amélioration de leurs capacités d'insertion professionnelle en République de Moldova	République de Moldova	Mi-parcours	Excellente
	Évaluation du programme de renforcement de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité dans les Balkans occidentaux	Bosnie-Herzégovine, ex-République Yougoslave de Macédoine, Serbie, Kosovo <sup>b</sup>	Mi-parcours	Satisfaisante
	Évaluation du programme commun intégré de développement local	République de Moldova	Mi-parcours	Non évaluée
Amérique latine et Caraïbes				
	Évaluation à mi-parcours du programme Vérité, justice et réparation destiné aux victimes de sexe féminin en Colombie	Colombie	Mi-parcours	Excellente
	Évaluation finale du programme interinstitutions relatif à la promotion de l'égalité sexuelle, raciale et ethnique	Brésil	Finale	Non évaluée
	Évaluation de la composante Volontaires des Nations Unies du programme de budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes et de participation citoyenne : une contribution à la gouvernance démocratique et à l'égalité des sexes en Amérique latine	Argentine, Bolivie, Équateur	Finale	Non évaluée
	Évaluation du programme régional autochtone « Lutter contre la discrimination ethnique/raciale et sexuelle: programme pour l'exercice effectif des droits des femmes autochtones de l'Amérique latine »	Bolivie, Équateur, Guatemala, Honduras, Panama, Pérou	Finale	Excellente

<i>Région</i>	<i>Titre de l'évaluation</i>	<i>Pays</i>	<i>Type d'évaluation</i>	<i>Qualité du rapport<sup>a</sup></i>
	Évaluation du projet des villes sans violence pour les femmes et les filles (Quito)	Équateur	Finale	Moyenne
Échelle mondiale				
	Intégration de la budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes dans le programme d'action pour une aide plus efficace : évaluation finale du programme (septembre 2012)	Mondiale	Finale	Excellente

<sup>a</sup> La métaévaluation de la qualité des évaluations a été effectuée par un consultant extérieur indépendant.

<sup>b</sup> Les références au Kosovo sont à considérer dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

## Annexe II

### Évaluations réalisées dans le cadre des fonds d'affectation spéciale gérés par ONU-Femmes

#### Fonds pour l'égalité des sexes

1. Le Fonds pour l'égalité des sexes est le seul fonds mondial exclusivement consacré à l'autonomisation des femmes sur les plans économique et politique. Ce partenariat entre ONU-Femmes, des associations de femmes régionales, nationales et locales et des gouvernements constitue une approche novatrice du renforcement de l'autonomisation des femmes. Depuis 2009, le Fonds a accordé des subventions ciblées d'un montant total de 55 millions de dollars des États-Unis à 93 partenaires répartis dans 57 pays.
2. En 2012, le Fonds a mené à bien trois évaluations formatives de programmes de catalyse, 11 études d'évaluabilité de programmes de mise en œuvre, une évaluation finale d'un de ses programmes de mise en œuvre au Cambodge et une étude d'évaluabilité du Fonds. Les effectifs du Fonds ont subi d'importantes modifications pendant la période à l'examen, ce qui a compliqué la gestion des évaluations et conduit à la décision de reporter en 2013 la réalisation de plusieurs évaluations. En outre, il a parfois été difficile, lors des évaluations formatives précédemment mentionnées des programmes de catalyse entreprises en 2011, de respecter les normes de qualité du Fonds. Le Fonds s'est par conséquent employé à étudier les lacunes des rapports d'évaluation et du processus de gestion de l'évaluation aux fins de la responsabilisation et de l'acquisition de connaissances et se servira des rapports pour établir des produits axés sur le savoir.
3. Le Fonds a apporté des améliorations à la fonction d'évaluation en se fondant sur les enseignements tirés des cycles précédents. Lors de la phase de conception de programmes, 53 nouveaux bénéficiaires sélectionnés ont été priés de prévoir d'allouer de 8 à 10 % de leur budget à l'évaluation et de 2 à 3 % aux activités de suivi. En outre, des documents d'orientation ont été établis afin de définir les conditions que les programmes financés par le Fonds pour l'égalité des sexes doivent respecter en matière d'évaluation, conformément à la politique d'évaluation d'ONU-Femmes.
4. D'après l'évaluation finale du projet de renforcement des moyens de subsistance des femmes à faibles revenus et séropositives mis en œuvre au Cambodge, l'objectif de ce projet a été atteint dans une large mesure. Plus de 1 300 femmes séropositives ont suivi une formation et reçu des subventions d'un montant modeste pour entreprendre des activités de subsistance; 93 % des bénéficiaires du projet ont ainsi déclaré avoir augmenté leurs revenus en vue de subvenir à leurs dépenses ordinaires et d'améliorer leur subsistance et bénéficier d'une meilleure sécurité alimentaire et d'une meilleure nutrition grâce à leurs propres activités.
5. D'après l'étude finale réalisée par l'Agence nationale de lutte contre le sida, la proportion de bénéficiaires qui n'avaient pas les moyens d'envoyer leurs enfants à l'école a été réduite, passant de 17 % à 7 % et l'amélioration de l'accès aux soins de santé a été un résultat positif important du projet.

6. Parmi les enseignements tirés du projet figurent :

a) L'apport d'appui financier et technique, l'accès aux services de santé et l'instauration de conditions favorables peuvent aider les femmes séropositives à entreprendre des activités de subsistance qui améliorent leur qualité de vie et celle de leur famille;

b) Il est peu probable que l'appui apporté aux moyens de subsistance soit efficace dans le cas des femmes séropositives très pauvres qui ont des personnes à charge, peu de moyens et des problèmes de santé;

c) Privilégier exclusivement les activités destinées aux femmes séropositives peut se traduire par une augmentation importante des coûts (en termes de temps et d'argent) à la fois pour les bénéficiaires et les organismes d'exécution et risque également d'aliéner les autres femmes (éventuellement plus) pauvres des collectivités ciblées; et

d) Lors de l'élaboration de projet fondée sur des partenariats, il convient de définir clairement une structure de gestion commune qui facilite la coordination, la planification conjointe et la supervision, ainsi que l'appropriation du projet par les parties prenantes.

#### **Fonds d'affectation spéciale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes**

7. Le Fonds d'affectation spéciale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes est un mécanisme mondial d'octroi de subventions exclusivement consacré à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles sous toutes ses formes. ONU-Femmes administre ce fonds pour le compte du système des Nations Unies, en collaboration avec des organisations non gouvernementales, des gouvernements et les équipes de pays des Nations Unies. Depuis 1996, le Fonds a octroyé plus de 86 millions de dollars des États-Unis à 351 projets répartis dans 128 pays et territoires. Au début de l'année 2013, le portefeuille de subventions du Fonds, dont le montant s'élevait à 63,5 millions de dollars, servait à financer 95 programmes menés dans 85 pays et territoires, touchant plus de 24 millions de femmes et de filles et influençant les travaux de plus de 5 000 institutions officielles et informelles.

8. Les bénéficiaires du Fonds sont censés organiser leurs propres évaluations externes, sous la supervision et avec l'appui technique du secrétariat du Fonds et des bureaux régionaux d'ONU-Femmes. En 2012, 17 bénéficiaires ont achevé des évaluations externes finales. Afin de renforcer les capacités des bénéficiaires en ce qui concerne l'élaboration de programmes fondée sur des données probantes et le suivi et l'évaluation, le Fonds a organisé en 2012 à l'intention de 14 bénéficiaires de Mexico un atelier de cinq jours consacré au renforcement de capacités.

9. En 2012, le Fonds a apporté diverses améliorations à la fonction d'évaluation. Un poste de spécialiste du suivi et de l'évaluation a été créé et pourvu, dans le but de renforcer les pratiques du Fonds dans ce domaine et d'apporter un appui supplémentaire aux bénéficiaires. Le Fonds a également établi des documents d'orientation portant sur la gestion des évaluations, afin de définir les conditions minimales à respecter en la matière.

10. Un nouveau couplage résultats-ressources a été adopté, afin de privilégier davantage la réalisation des objectifs de projet. Ce couplage constituera le fondement des évaluations finales externes des bénéficiaires qui seront menées à l'avenir, l'objectif étant de déterminer véritablement dans quelle mesure chaque projet a permis d'améliorer la vie des femmes et des filles.

11. Le Fonds d'affectation spéciale et le Fonds pour l'égalité des sexes mettent actuellement au point un système de gestion en ligne des subventions, qui comprend un module d'évaluation spécial visant à suivre l'évolution des évaluations de projet réalisées par les bénéficiaires, à archiver les cadres de référence et rapports finals et à regrouper et analyser les données financières (budget et dépenses) relatives aux évaluations.

12. Le programme « Mobilisation des hommes en faveur de la prévention de la violence à l'égard des femmes : une intervention et étude d'impact multipays » a été mis en œuvre par Instituto Promundo au Brésil, au Chili, en Inde et au Rwanda et a pris fin en 2012. Le programme visait à mettre à l'essai et à évaluer un ensemble d'interventions faisant participer des hommes, adultes ou adolescents, à des activités de prévention de la violence sexiste, notamment dans les domaines du sport, de l'enseignement, de la santé et du travail. En 2012, le programme a fait l'objet d'une étude d'impact qui a montré que des changements statistiquement importants s'étaient produits, tant dans les attitudes à l'égard de la violence envers les femmes que dans le nombre de cas de violence au sein du couple signalés par celles-ci, lequel avait considérablement diminué. Sur le plan qualitatif, il est également ressorti de l'étude que les attitudes susceptibles d'inciter les hommes à faire preuve de violence dans leurs relations de couple étaient jugées plus défavorablement.

13. En Inde, le programme a entraîné une diminution du nombre de cas de violence au sein du couple signalés parmi les participants. À Jaunpur, par exemple, le nombre de cas de violence physique signalés par des femmes a diminué, passant de 19 % d'après les données initiales de l'étude à 9 % au terme de l'intervention. L'étude a en outre mis en évidence une meilleure connaissance des lois relatives à la violence à l'égard des femmes.

14. Au Brésil, à la suite d'une intervention axée sur le sport dans le cadre de laquelle ont été organisés des ateliers, des campagnes et des tournois, le pourcentage d'hommes qui jugeaient acceptable la violence conjugale a sensiblement diminué. Sur l'ensemble des participants au tournoi de football, la moitié a indiqué avoir appris à interagir différemment avec les femmes et plus de 20 % ont dit savoir mieux se maîtriser lorsqu'ils étaient tentés de recourir à la violence.

15. Au Chili, le projet entrepris dans le secteur de la santé a, d'après les participants, conduit à une amélioration considérable de leur comportement, et notamment à l'utilisation accrue de préservatifs. L'étude a par ailleurs fait apparaître une augmentation marquée du nombre de participants respectant concrètement le principe de l'égalité des sexes, et plus de 80 % des jeunes ont indiqué que le programme leur avait donné les moyens de résoudre leurs problèmes sans recourir à la violence.